



Lubrifiant pour pompe

Fiche de données de sécurité 0099-1010

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations And According To The Hazardous Products Regulation » (Lundi 26 mars 2012 – Statuts et règlements, et selon le Règlement sur les produits dangereux) (11 février 2015).

Date de révision : 09/18/2017

Remplace la date : 04/09/2014

Version : 1.2

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Substance

Nom du produit : Lubrifiant pour pompe

N° CAS : 63148-62-9

1.2. Usage prévu du produit

Usage de la substance/du mélange : Usage industriel. Réservé à l'utilisation professionnelle.

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société

Bacharach, Inc.

621 Hunt Valley Circle

New Kensington, PA 15068

724 334-5760

<http://www.mybacharach.com>

msdsr@mybacharach.com

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro en cas d'urgence : 800 424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Non classifié

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

Nom : Lubrifiant pour pompe

N° CAS : 63148-62-9

Nom	Identificateur du produit	% *	Classification des ingrédients selon le SGH
Siloxanes et silicones, diméthyl-	(N° CAS) 63148-62-9	100	Non classifié

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

3.2. Mélange

Sans objet

*Les pourcentages sont inscrits en pourcentage poids par poids (% p/p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont inscrits en pourcentage volume par volume (% v/v).

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Lorsque des symptômes se présentent : déplacer la personne à l'air libre et aérer la zone suspecte. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Faire tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Lubrifiant pour pompe

Fiche de données de sécurité 0099-1010

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations And According To The Hazardous Products Regulation » (Lundi 26 mars 2012 – Statuts et règlements, et selon le Règlement sur les produits dangereux) (11 février 2015).

Contact avec les yeux : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, et s'il est possible de le faire. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés.

Généralités : Aucun risque important prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Aucun symptôme attendu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou de préoccupations, consulter un médecin. Si un avis médical est requis, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de la main.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie. L'application d'un jet d'eau sur le produit chaud peut entraîner la formation d'écume et accroître l'intensité de l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures très élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence. En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront dégagées.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser un brouillard d'eau ou de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de silicium. Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) et dégage des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est un carcinogène potentiel et peut agir comme un sensibilisant cutané et respiratoire potentiel. Le formaldéhyde peut aussi irriter les voies respiratoires et les yeux.

Autres informations : Ne pas laisser les écoulements générés par la lutte contre l'incendie entrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le produit (les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation).

6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Munir l'équipe de nettoyage de la protection appropriée.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, être en mesure de se protéger et de protéger la population, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance d'un personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

6.2. Précautions environnementales

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matériaux absorbants pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Lubrifiant pour pompe

Fiche de données de sécurité 0099-1010

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations And According To The Hazardous Products Regulation » (Lundi 26 mars 2012 – Statuts et règlements, et selon le Règlement sur les produits dangereux) (11 février 2015).

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Placer la matière déversée dans un contenant convenable pour mise aux déchets. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Autres dangers lorsque le produit est traité : Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) et dégage des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est un carcinogène potentiel et peut agir comme un sensibilisant cutané et respiratoire potentiel. Le formaldéhyde peut aussi irriter les voies respiratoires et les yeux.

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux procédures adaptées d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et, encore une fois, avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable.

Conditions d'entreposage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver/entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) définitive(s) déterminée(s)

Usage industriel. Réservé à l'utilisation professionnelle.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux canadiens ou le gouvernement mexicain.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. S'assurer du respect de tous les règlements nationaux/locaux.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou si les niveaux d'exposition sont inconnus, utiliser une protection respiratoire approuvée.

Autres informations : Pendant l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Aspect	: Incolore
Odeur	: Non disponible
Seuil olfactif	: Non disponible

Lubrifiant pour pompe

Fiche de données de sécurité 0099-1010

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations And According To The Hazardous Products Regulation » (Lundi 26 mars 2012 – Statuts et règlements, et selon le Règlement sur les produits dangereux) (11 février 2015).

pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité :** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.
- 10.5. Matières incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :** Se décompose au-dessus de 150 °C (> 300 °F) et dégage des vapeurs de formaldéhyde. Le formaldéhyde est un carcinogène potentiel et peut agir comme un sensibilisant cutané et respiratoire potentiel. Le formaldéhyde peut aussi irriter les voies respiratoires et les yeux.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques – Produit

- Toxicité aiguë (orale) :** Non classifié
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classifié
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classifié
Données DL50 et CL50 : Non disponibles
Corrosion/irritation cutanée : Non classifié
Lésions/irritation oculaires : Non classifié
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié
Mutagénicité des cellules germinales : Non classifié
Cancérogénicité : Non classifié
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classifié
Toxicité pour la reproduction : Non classifié
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classifié
Risque d'aspiration : Non classifié
Symptômes/blessures après l'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.
Symptômes/blessures après le contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.
Symptômes/blessures après le contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.
Symptômes/blessures après l'ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.
Symptômes chroniques : Aucun symptôme attendu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Information sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s)

Données DL50 et CL50 :

Lubrifiant pour pompe

Fiche de données de sécurité 0099-1010

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations And According To The Hazardous Products Regulation » (Lundi 26 mars 2012 – Statuts et règlements, et selon le Règlement sur les produits dangereux) (11 février 2015).

Siloxanes et silicones, diméthyl- (63148-62-9)	
DL50 orale, rat	> 24 g/kg

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Non classifié.

12.2. Persistance et dégradabilité

Lubrifiant pour pompe (63148-62-9)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Siloxanes et silicones, diméthyl- (63148-62-9)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Lubrifiant pour pompe (63148-62-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Siloxanes et silicones, diméthyl- (63148-62-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, provinciaux, territoriaux, nationaux et internationaux

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT) Non réglementé pour le transport

14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG) Non réglementé pour le transport

14.3. En conformité avec l'Association du transport aérien international (IATA) Non réglementé pour le transport

14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD) Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Règlements fédéraux des États-Unis

Siloxanes et silicones, diméthyl- (63148-62-9)	
Figurent sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act/Loi réglementant les substances toxiques) des États-Unis	
EPA – Code réglementaire de la TSCA	XU - XU - indique une substance exempte de déclaration selon l'Inventory Update Reporting Rule, à savoir, Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710 (C))

15.2. Règlements d'État des É.-U.

Siloxanes et silicones, diméthyl- (63148-62-9)	
É.-U. – Texas – Niveaux de dépistage des effets – à long terme	
É.-U. – Texas – Niveaux de dépistage des effets – à court terme	

15.3. Règlements canadiens

Siloxanes et silicones, diméthyl- (63148-62-9)	
Figurent sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	

Lubrifiant pour pompe

Fiche de données de sécurité 0099-1010

Selon le « Federal Register / Vol. 77, N° 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations And According To The Hazardous Products Regulation » (Lundi 26 mars 2012 – Statuts et règlements, et selon le Règlement sur les produits dangereux) (11 février 2015).

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 01/18/2017

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada et les exigences de la norme de divulgation des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.

FDS SGH A.N. 2015 (É.-U., Can., Mex.)